



## COMITE DE DIRECTION

du 21 octobre 2024

### **Membres présents :**

Mmes Magalie ANDRIEUX - Florence BROUSSARD - Sandra CARON - Sophie ENRIQUEZ - Cécile MAAKARON

MM Hervé ANCIAUX - Eric BELLANDI - Matthieu BILLOIR - Nicolas CHARTON - Philippe LACOMBE - Éric LARRIGAUDIÈRE - Sylvain MICHELET - Jacques REYNAERT - Amar SADOUR - Dominique STOLL - Adrien TOURETTES

### **Membres excusés :**

MM. Jean-François LABOURDETTE - Alami NADOUI - Alain MARCQ - Pascal SEVERAC

### **Assistent également :**

Mmes Magali BOYER - Magali GIMENEZ - Alain DELPECH

## 1. Approbation du PV du 16 septembre 2024

→ *Le compte-rendu de la réunion du 16 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.*

## 2. Assemblée générale financière du 12 novembre 2024

### **2.1 Rapport du Commissaire aux comptes :**

Le commissaire aux comptes a rencontré le président, le trésorier général et Magali GIMENEZ, le 20 septembre dernier. Il n'a pas fait d'observations particulières sur la gestion.

Sylvain MICHELET a avisé le commissaire aux comptes de la mise sous tutelle de la Ligue, et de la non-perception par le District de la totalité des subventions attendues (20 000 € n'ont pas encore été versés), point que le commissaire aux comptes évoquera lors de l'AG.

### **2.2 Validation du bilan et du compte de résultats 2023/2024, et du prévisionnel 2024/2025 :**

Présentations assurées par Magali GIMENEZ, en l'absence d'Alain MARCQ, excusé.

Sylvain apporte des compléments d'informations sur les différents documents., en détaillant les réserves, qui permettent de faire face aux impondérables sur une période de 6 mois.

→ *Le bilan 2023/2024, le compte de résultats 2023/2024, et le prévisionnel 2024/2025 sont approuvés à l'unanimité.*

### **2.3 Présentation de l'enveloppe financière réservée à l'acquisition de tablettes, après recensement des besoins auprès des clubs**

Sylvain MICHELET précise que l'excédent de trésorerie de 3.582€ sur la saison 2023/2024 sera consacré à une participation du District à l'acquisition de tablettes par les clubs. Ceux-ci ont été interrogés sur leurs besoins, et vont percevoir une aide de 130€, quel que soit le montant de l'achat.

### **2.4 Convocation / pouvoirs / ordre du Jour :**

Présentation par Magali BOYER des documents administratifs cités.  
Il sera demandé aux clubs, à partir de l'exemple de la future convocation à l'AG de la Ligue, de faire connaître par mail avant l'AG financière du 12 novembre prochain, le détail des pouvoirs accordés, en complétant le talon de la convocation.  
Les pouvoirs présentés en début d'AG ne seront pas validés.

### **2.5 Nouvelle formule de D4 (à valider en AG) :**

Matthieu BILLOIR assurera la présentation de ce point, sur la base des décisions prises lors de la réunion du groupe de travail du 24 septembre dernier.  
Concernant les 3 montées en D3, une précision sera ajoutée sur les inéligibilités à la montée (en cas d'équipe du même club dans cette D3).  
La fiche jointe reprend ces ajustements  
Concernant le début du championnat de D4, les retours des clubs engagés sont positifs, avec un seul forfait pour le moment sur les 3 premières journées.

### **2.6 Projet de critérium Vétérans (à valider en AG) :**

Matthieu BILLOIR présentera également ce point lors de l'AG.  
Seulement 6 clubs sont engagés, et aucun retour des clubs pour le moment.

## **3. Nomination du représentant du CD à la CDA**

Sylvain MICHELET propose aux deux candidats (Cécile MAAKARON et Hervé ANCIAUX) de présenter leurs motivations, et de répondre aux éventuelles questions des membres du Comité de Direction.

**→ Résultats de la désignation (vote à bulletin secret) : 16 présents**  
**Cécile MAAKARON : 8 voix (désignée),**  
**Hervé ANCIAUX : 7 voix,**  
**bulletin nul : 1**

#### 4. Composition de la CDA – démissions et candidatures

Deux membres de la CD ont annoncé leur démission au président de la CDA, et le District a reçu une candidature spontanée.

→ *Sylvain MICHELET souhaite que les démissions soient adressées officiellement au District sur la boîte mail du District avant de pouvoir compléter la composition. La candidature spontanée est pour le moment suspendue.*

#### 5. Point sur le dossier du terrain du FCPA

Sylvain MICHELET et Philippe LACOMBE font un point détaillé de ce dossier sensible. Une telle situation pouvant se présenter à tout club en l'absence de liens juridiques formalisés,

→ *Le Comité de Direction retient la proposition de sensibiliser très vite l'ensemble des clubs sur l'intérêt de signer ou d'actualiser une convention de mise à disposition des infrastructures (terrains, vestiaires, etc...) avec leur commune ou leur intercommunalité.*

#### 6. Proposition d'une réunion d'information et d'échange à l'attention des nouveaux dirigeants (Présidents / Secrétaires / Trésoriers)

Le District a constaté de nombreux changements au sein des équipes dirigeants des clubs en ce début de saison.

Une réunion d'information va être organisée prochainement à leur intention.

→ *Le Comité de Direction se prononce pour l'organisation d'une réunion en 2 phases : une courte présentation générale suivie d'ateliers thématiques en fonction des rôles au sein des bureaux des clubs : présidents, secrétaires, trésoriers.*

#### 7. Tour de table et informations diverses

##### **- Jeunes arbitres :**

Evocation d'un match U14 Ligue : agression (6 jours d'ITT) d'un arbitre de 14 ans par un spectateur, licencié au club recevant. Plainte au pénal. Le club concerné a réagi en suspendant le spectateur (licence jeunes), mais n'envisage apparemment pas de sanctionner l'assistant bénévole pour son mauvais comportement (insultes répétées) envers le jeune arbitre tout au long du match.

→ *Le District (CDA) va accompagner le jeune arbitre devant la Commission de Discipline de la Ligue ; un contact va être pris avec le service juridique de la Ligue pour connaître les mesures qui peuvent être prises au niveau du District en matière d'arbitrage de l'équipe en cause lors des prochaines rencontres durant la période d'instruction du dossier.*

### **- Arbitrage :**

- Une FIA se déroule les 26 et 27 octobre WE, avec 9 inscrits,
- Réunion clubs /arbitres D1: 1 seule réponse, donc annulation,
- Réunion de la CDA le 30 octobre avec la CDA du Tarn-et-Garonne pour la convention d'échange d'arbitres

### **- Point sur l'organisation des élections LFNA du 9 novembre :**

Sylvain MICHELET détaille le format, qui va permettre aux clubs d'y participer en présentiel ou en distanciel. Pour bien anticiper ce choix, le District va consulter les clubs lot-et-garonnais pour connaître leur mode de participation, et proposer des solutions de co-voiturage.

L'administrateur judiciaire va présenter des modifications des statuts, mais aussi du règlement intérieur.

Sur les 3 listes déposées, une a été invalidée, mais elle a saisi le CNOSF pour une conciliation.

### **- Communication :**

Sylvain MICHELET souhaite que la commission Communication participe à la recherche de partenaires.

Le recours à un stagiaire en master (rémunération : 50% du SMIC) est envisagé pour rechercher de nouveaux partenaires, et fidéliser les actuels.

### **- FAFA :**

Philippe LACOMBE rappelle que l'enveloppe réservée à la Ligue Nouvelle Aquitaine est de 600.000€, alors que les besoins recensés auprès des clubs atteignent 1,5M€.

Des décisions étant directement prises par la F.F.F et la Ligue, elles impactent les priorités émises par le District, et diminuent ainsi les capacités d'engagement local.

Un seul dossier est pour le moment officiellement retenu, qui concerne la participation à l'achat d'un minibus. Quatre autres dossiers sont en attente de validation.

### **- Règlements des championnats jeunes :**

Adrien TOURRETTES a communiqué le jour de la réunion le règlement des championnats jeunes, qui va être envoyé aux membres du Comité de Direction et soumis à leur validation par voie dématérialisée.

Les prochaines dates de réunions :

- ➔ Bureau : **lundi 4 novembre 2024 à 12h00,**
- ➔ Assemblée générale financière : **mardi 12 novembre 2024 à 19h00** (Villeneuve/Lot),
- ➔ Comité de Direction : **lundi 16 décembre 2024 à 19h00.**

*« Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique.*

*Eu égard aux difficultés actuelles d'acheminement du courrier postal, il est conseillé de privilégier la voie électronique ([juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr)) ».*

**Le Président**  
**Sylvain MICHELET**

**Le Secrétaire Général**  
**Dominique STOLL**